

ticulières qu'enfantait le système féodal. En 1158, ce village ou bourg était encore récent. Car le Cartulaire de Gigny, ancienne abbaye de la Franche-Comté, dans sa relation du transport du corps de saint Taurin, évêque d'Evreux, fait cette année-là dans la Bresse et dans la Dombes, s'exprime ainsi, en parlant de Trévoux : *Triverium, burgum novum* (1).

En 1243 ou 1245, Etienne II, seigneur de Thoire et de Villars, mû par un sentiment de piété, fort commun dans ces temps-là, prit en fief de l'Église de Lyon la terre et le château de Trévoux, à part le péage dont il ne pouvait disposer, à cause de la suzeraineté de l'Empire. Il paraît que cette cession n'était que personnelle et ne devait avoir d'autre durée que la vie d'Etienne (2). Car Henri de Villars, archevêque de Lyon, fils de ce dernier, qui avait eu dans son partage de succession Trévoux et ses dépendances, par son testament du 15 juillet 1301, légua à ses successeurs l'hommage du fief de Trévoux et chargea ses héritiers, les sires de Thoire et de Villars, de reconnaître cette dépendance. Une telle disposition excita un grand différend entre Louis de Villars, neveu et successeur de Henri sur le siège de Lyon, et Humbert, sire de Thoire et de Villars, qui se refusait à l'hommage et soutenait que Henri n'avait pu aliéner le château de Trévoux, sans la permission de l'empereur son suzerain. Enfin, Humbert se soumit et consentit, par un traité du 10 août 1304, à prendre, de l'Église de Lyon, en fief pour lui et ses successeurs, le château, bourg et mandement de Trévoux, en exceptant toujours le péage. Mais il ne paraît pas que les sires de Villars aient longtemps reconnu cette dépendance : car ils exercèrent tous leurs droits sur Trévoux, sans le consentement des archevêques, et, même en 1390, Humbert VII refusa

(1) Quelques critiques ont cru voir dans *Triverium* Saint-Trivier ; mais le contexte de la relation et la marche qu'elle fait suivre à la sainte relique désignent évidemment Trévoux. D'ailleurs, Saint-Trivier date au moins du VII^e siècle.

(2) Déjà en 1215 Etienne I de Villars, mû par le même motif que son fils, avait pris en fief, de l'Église de Lyon, les terres de Trévoux, Riotier, Saint-Didier, Saint-Bernard, Reyrieux, Genay, Vimy, Couzon.